IDENTITÉ ET DIVERSITÉ DANS LE CADRE DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* DU CANADA

DIANE GÉRIN-LAJOIE

Diane Gérin-Lajoie est professeure titulaire, rattachée au département de Curriculum, Teaching and Learning d'OISE/UT. Elle enseigne dans les domaines de l'éducation des minorités raciales, ethniques et linguistiques et de la recherche qualitative. En tant que chercheure, elle s'intéresse particulièrement au rôle de l'école dans la production et la reproduction de l'identité et à l'enseignement en milieu minoritaire.

INTRODUCTION

Dans les pages qui suivent, j'aborderai la question du rapport à l'identité et de la diversité ethnique et raciale dans le contexte de la minorité francophone qui vit à l'extérieur du Québec, plus particulièrement en Ontario. Au Canada, ces francophones représentent une des deux minorités de langue officielle reconnue par le gouvernement fédéral canadien dans la *Loi sur les langues officielles*, loi qui a vu le jour en 1969, suite à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada (connue sous le nom de la Commission Laurendeau-Dunton).

Précisons, en entrée de jeu, que les francophones appartenant à la minorité de langue officielle se voient confrontés, au quotidien, à la réalité d'un milieu de vie où l'anglais prédomine dans la sphère publique et, souvent même, dans la sphère de vie privée. La situation de la minorité francophone a, en effet, graduellement changé au fil des ans. De groupe homogène, elle est devenue de plus en plus hétérogène sur le plan de la langue d'abord, mais aussi sur le plan ethnique et racial par la suite. Il sera donc question, dans ma courte réflexion, d'une francophonie changeante, beaucoup plus diverse sur les plans ethnique, racial et linguistique qu'elle ne l'était dans les années 1970 et 1980. Nous sommes maintenant en présence de communautés francophones diverses, aux identités plurielles, où la langue française représente souvent le seul dénominateur commun.

L'arrivée continue d'immigrantes et d'immigrants depuis le milieu des années 1990 et un taux accru de familles exogames, où l'un des parents n'est pas francophone ont changé à jamais la composition de la minorité francophone. Cette nouvelle réalité influence la façon dont les membres de ce groupe

perçoivent leur rapport à l'identité et leur sens d'appartenance (Gérin-Lajoie, 2013). Dans ce contexte, je conçois le rapport à l'identité comme un phénomène en mouvance, plutôt que quelque chose qui aurait été acquis à la naissance, et ce, pour la vie (Hall, 2006 ; Gérin-Lajoie, 2003). Le rapport à l'identité est changeant : il peut en effet aller au-delà d'une identité unique et prendre diverses formes – bilingue, trilingue, voire multilingue – nous éloignant ainsi d'une perspective essentialiste (Hall 2006).

Mais avant de parler davantage du rapport à l'identité dans un contexte de diversité ethnique et raciale au sein de la minorité francophone au Canada, prenant l'Ontario comme exemple, revenons brièvement sur la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, qui porte spécifiquement sur les minorités de langue officielle au Canada.

LA PARTIE VII DE *LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

La partie VII de la présente *Loi sur les langues officielles* reconnaît la présence et l'importance des minorités francophones (à l'extérieur du Québec) et anglophones (au Québec), ce dont en fait foi le premier alinéa de l'article suivant :

> 41 (1) le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. (Gouvernement fédéral du Canada, 1985).

Dans sa mise en œuvre, on retrouve deux points (mis en italiques dans le cadre de ma réflexion) qui concernent spécifiquement les minorités de langue officielle (bien que plusieurs autres les concernent aussi, mais indirectement) :

> 43 (1) le ministre du Patrimoine canadien prend les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et, notamment, toute mesure :
>
> a. *de nature à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement* ;
>
> b. pour encourager et appuyer l'apprentissage du français et de l'anglais ;
>
> c. pour encourager le public à mieux accepter et apprécier le français et l'anglais ;
>
> d. *pour encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue* ;
>
> e. pour encourager et aider ces gouvernements à donner à tous la possibilité d'apprendre le français et l'anglais ;
>
> f. pour encourager les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles et autres à fournir leurs services en français et en anglais et à favoriser la reconnaissance et l'usage de ces deux langues, et pour collaborer avec eux à ces fins ;

> g. pour encourager et aider les organisations, associations ou autres organismes à refléter et promouvoir, au Canada et à l'étranger, le caractère bilingue du Canada ;
>
> h. sous réserve de l'aval du gouverneur en conseil, pour conclure avec des gouvernements étrangers des accords ou arrangements reconnaissant et renforçant l'identité bilingue du Canada.

(Source : Gouvernement fédéral du Canada, 1985)

À la lecture des énoncés présentés plus haut, on peut se surprendre de ne voir aucune référence à la diversité que l'on retrouve au sein de la francophonie actuelle. Examinons brièvement le cas de l'Ontario.

LES FRANCOPHONES DE L'ONTARIO, LA DIVERSITÉ ET LEUR RAPPORT À L'IDENTITÉ

Pour les communautés francophones à l'extérieur du Québec, l'immigration est devenue un enjeu important. À cet effet, les communautés francophones hors Québec ont adopté un Cadre stratégique développé en 2013 par Citoyenneté et Immigration Canada visant à favoriser le recrutement, l'accueil et la rétention des immigrants et des immigrantes. Dans le rapport annuel 2017-2018 du Commissariat aux services en français de l'Ontario (2018), on note ce qui suit :

> La communauté francophone de l'Ontario fait face à plusieurs enjeux d'ordre démographique. L'immigration apparaît alors comme un enjeu de premier plan pour la vitalité et le dynamisme de la communauté franco-ontarienne, dont le visage est appelé à continuer à se diversifier. À l'heure actuelle, les immigrants francophones, au nombre de 92385, représentent 15 % de la population francophone de l'Ontario (622 41519 francophones soit 4,7 % de la population ontarienne). Parmi ceux-ci, 16045 (17,4 %) sont des immigrants récents. Pour l'ensemble des immigrants francophones, 63,5 % sont issus d'une minorité visible et ce chiffre monte à 78,2 % pour l'immigration. (p. 24)

On ne peut donc pas nier le caractère changeant de la population francophone de l'Ontario. De même en est-il ce qui concerne le rapport à l'identité et le sens d'appartenance au groupe. La présence des nouveaux arrivants et arrivantes a amené la communauté francophone de l'Ontario à se redéfinir pour des fins d'inclusion. En milieu scolaire, par exemple, des politiques et directives favorisant l'inclusion des élèves ont été élaborées et mises en œuvre dans le contexte des écoles de langue française[1].

Je crois d'une grande importance de tenir compte des nouvelles réalités vécues par la minorité francophone de langue officielle. Les divers paliers gouvernementaux se doivent de le reconnaître dans leurs domaines respectifs d'intervention afin de répondre davantage aux besoins de toutes et de tous.

POUR CONCLURE

Afin de favoriser l'épanouissement de la minorité francophone au Canada dans le contexte des chan-

1 Entre autres, l'*Équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario* (2014). *L'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario* (2009) et *une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario* (2009).

gements démographiques encourus ces dernières années, il est nécessaire de reconnaître davantage la diversité au sein de la francophonie, ce que la présente loi sur les langues officielles ne fait pas explicitement. À l'époque des recommandations de la commission Laurendeau-Dunton, on se souviendra que le gouvernement fédéral avait choisi deux avenues distinctes : suite à la *Loi sur les langues officielles*, il a créé, en 1971, sa politique sur le multiculturalisme (devenue loi en 1988), laquelle avait pour but de reconnaître les droits individuels des nouveaux arrivants et arrivantes dans la société d'accueil. Laissant ainsi la *Loi sur les langues officielles* traiter exclusivement de « dualité linguistique ». Même s'il s'avère important de reconnaître cette dualité linguistique, raison première de l'élaboration et la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*, il demeure important de considérer davantage le caractère de plus en plus hétérogène de la minorité francophone au pays. Dans ce contexte, on ne peut que souhaiter que la présente loi soit modifiée afin de tenir compte davantage du caractère changeant de ce groupe linguistique et des défis que ce dernier doit affronter dans ce contexte social.

RÉFÉRENCES

Commissariat aux services en français de l'Ontario (2018). *Rapport annuel 2017-2018*, Toronto.

Gérin-Lajoie, D. (2013). « Le rapport à l'identité chez les jeunes des minorités de langue officielle dans la région de Montréal et en Ontario » ds N. Gallant et Pilote, A. (dir.) *La construction identitaire des jeunes*. Québec, Presses de l'Université Laval, p. 53-67.

Gérin-Lajoie, Diane (2003), *Parcours identitaires de jeunes francophones en milieu minoritaire*, Sudbury, Les Éditions Prise de parole.

Gouvernement du Canada (1985*). Loi sur les langues officielles (L.R.C. [1985])*. Site Web de la législation (Justice), site web, 9 septembre 2019.

Hall, Stuart (2006). "The future of Identity", ds Sean Hier et Singh Bolaria (dir.), *Identity and Belonging : Rethinking Race and Ethnicity in Canadian Society*, Toronto, Canadian Scholars' Press, pp. 249–269.